



Inégalités sociales femmes-hommes

Dans les Alpes-de-Haute-Provence, les écarts de revenu salarial sont proches de la moyenne régionale

Dans les Alpes-de-Haute-Provence, les inégalités de revenu salarial entre les femmes et les hommes se situent dans la moyenne de Provence-Alpes-Côte d'Azur. Elles proviennent pour l'essentiel des inégalités de salaire à temps de travail équivalent sur l'année.

Les situations de pauvreté sont aussi fréquentes qu'en moyenne régionale et affectent particulièrement les mères seules avec enfant.

Stéphanie Durieux, Carole Zampini, Insee

En 2015, dans les Alpes-de-Haute-Provence, les femmes salariées du secteur privé ont perçu en moyenne un revenu salarial net annuel (*sources et définitions*) de 17 100 euros, soit 22 % de moins que les hommes (*figure 1*). En baisse de 2 points entre 2012 et 2015, cet écart se situe dans la moyenne régionale (- 24 %). Les revenus salariaux des femmes, et plus encore des hommes, sont parmi les plus faibles des départements de la région. Du fait de la moindre fréquence de hauts salaires, l'échelle des revenus salariaux féminins est plus resserrée qu'au niveau régional.

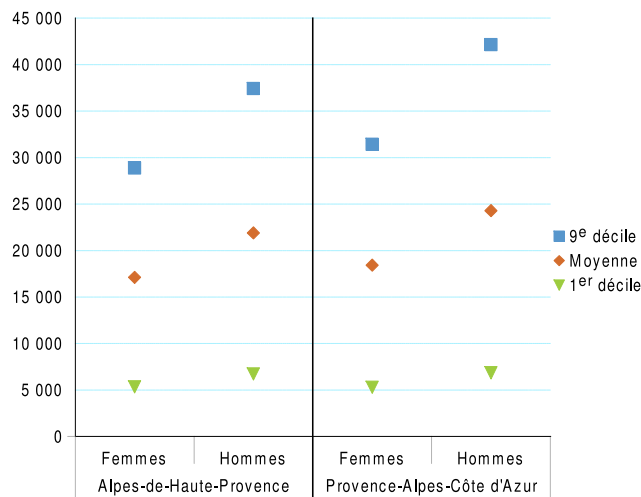
Des inégalités salariales à temps de travail identique

Les inégalités de revenu salarial entre les femmes et les hommes s'expliquent très majoritairement par des écarts de salaire à temps de travail équivalent sur une année. En 2015, à temps de travail égal sur l'année, les femmes ont perçu en moyenne un salaire net inférieur de 19 % à celui des hommes. Cet écart est important mais se situe dans la moyenne régionale. Même au sein de la catégorie des cadres, les femmes perçoivent des salaires annuels inférieurs de 20 % à ceux des hommes à temps de travail annuel identique.

Dans une moindre mesure, les différences de durée du travail sur l'année entre femmes et hommes contribuent aussi à

1 Dans les Alpes-de-Haute-Provence, un écart de revenu salarial entre femmes et hommes de 22 %

Revenu salarial annuel net perçu en 2015 par les femmes et les hommes (en euros)



Champ : secteur privé et semi-public.

Lecture : en 2015, dans les Alpes-de-Haute-Provence, les 10 % des femmes salariées les moins rémunérées ont perçu un revenu salarial annuel net inférieur à 5 340 euros.

Source : Insee, DADS 2015 au lieu de résidence

Indicateurs de niveau de vie et de pauvreté des familles avec enfant(s) mineur(s)

	Alpes-de-Haute-Provence		Provence-Alpes-Côte d'Azur	
	Mères isolées avec enfant(s) mineur(s)	Couples avec enfant(s) mineur(s)	Mères isolées avec enfant(s) mineur(s)	Couples avec enfant(s) mineur(s)
Niveau de vie (revenu disponible par unité de consommation)				
Médiane (en euros)	1 080	1 550	1 100	1 650
1 ^{er} décile du niveau de vie (en euros)	690	850	660	810
9 ^e décile du niveau de vie (en euros)	1 710	2 520	1 850	2 950
Part des prestations sociales dans le revenu disponible (en %)	28,4	8,7	27,1	8,0
Pauvreté				
Taux de pauvreté (en %)	44,7	17,5	43,9	18,5
Niveau de vie médian des personnes pauvres (en euros)	820	820	800	790
Nombre d'enfants mineurs pauvres	2 520	4 230	82 380	148 020

Sources : Insee – DGFiP – Cnaf – Cnav – CCMSA, Fichier localisé social et fiscal 2015

accroître les écarts de revenu. Dans le département, les femmes travaillent plus souvent à temps partiel que les hommes et sont davantage embauchées sous contrat à durée déterminée.

Des disparités d'accès à l'emploi un peu moins marquées qu'au niveau régional

Dans les Alpes-de-Haute-Provence, la proportion de femmes qui travaillent est légèrement supérieure à la moyenne régionale. Ainsi, en 2015, 60 % des femmes âgées de 15 à 64 ans dans le département ont un emploi contre 58 % en moyenne régionale. L'écart de participation à l'emploi entre les femmes et les hommes est légèrement moins prononcé qu'au niveau régional. Contrairement aux Hautes-Alpes où les taux d'emploi assez élevés limitent les situations de précarité financière, la pauvreté est aussi fréquente dans les Alpes-de-Haute-Provence qu'en moyenne régionale. Ainsi, en 2015, près de 17 % des habitants vivent sous le seuil de pauvreté.

Des situations de pauvreté fréquentes chez les mères isolées

Les femmes les plus exposées à la précarité financière sont les mères élevant seules leurs enfants. Ainsi, 45 % des mères isolées et de leurs enfants vivent sous le seuil de pauvreté (*sources et définitions*). Dans les 4 000 familles monoparentales ayant une femme à leur tête, vivent environ 2 500 enfants mineurs pauvres (*figure 2*). L'absence d'un second revenu fragilise le parent isolé, et ce davantage que dans les Hautes-Alpes voisines. L'exposition à la précarité financière est beaucoup plus prononcée pour les mères de famille monoparentale que pour les couples. Chez ces derniers, le taux de pauvreté est de 18 %.

Sources et définitions

Les données sur les salaires et le revenu salarial sont issues des déclarations annuelles de données sociales (DADS). Celles sur l'emploi et la composition des ménages proviennent du recensement de la population. Les données relatives au niveau de vie et à la pauvreté sont issues du fichier localisé social et fiscal (Filosophi).

Le **revenu salarial** est la somme de tous les salaires perçus par un individu au cours d'une année donnée. Le 1^{er} décile est le revenu salarial au-dessous duquel se situent 10 % des revenus salariaux ; le 9^e décile est le revenu salarial au-dessus duquel se situent 10 % des revenus salariaux.

Le **revenu disponible** d'un ménage comprend les revenus d'activité (nets des cotisations sociales), les revenus du patrimoine, les transferts en provenance d'autres ménages et les prestations sociales (y compris les pensions de retraite et les indemnités de chômage), nets des impôts directs.

L'**unité de consommation** (UC) est un poids attribué à chaque personne d'un ménage en fonction de sa part supposée dans la consommation du ménage : 1 UC pour le 1^{er} adulte, 0,5 UC pour les personnes de 14 ans ou plus, 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.

Le **niveau de vie** est égal au revenu disponible rapporté au nombre d'unités de consommation du ménage. Chaque individu du ménage a le même niveau de vie.

Le **seuil de pauvreté** correspond à 60 % du niveau de vie médian des Français et est égal à 1 015 euros mensuels en 2015.

Le **taux de pauvreté** est la proportion d'individus dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté.

Insee Provence-Alpes-Côte d'Azur
17 rue Menpentii
CS 70 004
13 395 Marseille Cedex 10

Directeur de la publication :
Alberto Lopez

Rédacteur en chef :
Jérôme Domens

Crédits photos :
Insee

ISSN : 2417-1417 (en ligne)

© Insee 2019

Pour en savoir plus :

- Durieux S., Essaïeh D., Joutard C., « Des disparités femmes-hommes vis-à-vis de l'emploi marquées dans le Vaucluse, moindres dans les Hautes-Alpes, *Insee Analyses Provence-Alpes-Côte d'Azur* n° 57, décembre 2017
- Essaïeh D., Fidani G., « Des inégalités femmes-hommes tout au long de la vie, *Insee Flash Provence-Alpes-Côte d'Azur* n° 35, mars 2017
- « Femmes et hommes – L'égalité en question », *Insee Références*, édition 2017
- « Indicateurs régionaux sur les inégalités entre les femmes et les hommes », chiffres détaillés, mars 2019
- Martin M., « Les mères de famille monoparentale particulièrement exposées au chômage et à la précarité », *Insee Analyses Provence-Alpes-Côte d'Azur* n° 26, octobre 2015